



Arrêté du Conseil fédéral

concernant Raccordement LGV – transfert de crédit d’engagement, adaptation d’une convention de mise en œuvre et augmentation du crédit d’engagement en raison du renchérissement et de la TVA

du 9 novembre 2022

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

1. Le crédit d’engagement de 83,5 millions de francs (prix de 2003) pour les aménagements Saint-Gall – St. Margrethen est augmenté de 0,55 million de francs au débit des réserves de 1,623 million de francs (prix de 2003).
2. L’avenant à la convention du 7 novembre 2018 relative à la mise en œuvre Goldach–Rorschach Stadt, prolongement à double voie est approuvé.
3. Le crédit d’engagement de 101,9 millions de francs (prix effectifs) pour les aménagements Saint-Gall – St. Margrethen est augmenté comme suit:
 - a. de 0,424 million de francs au titre du renchérissement;
 - b. de 0,01 million de francs au titre de la TVA.
4. Le crédit d’engagement de 121,8 millions de francs (prix effectifs) pour les aménagements Berne – Neuchâtel – Pontarlier est augmenté comme suit:
 - a. de 1,669 million de francs au titre de la TVA.

9 novembre 2022

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ignazio Cassis
Le chancelier de la Confédération, Walter Turnherr

